

N° DEL-2023-105

SA/IM

OBJET :

**Sinistre candélabre A01.012 -
Place du Téléphérique.**
Financement S.D.E. – Commune.

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 11
(et 3 procurations)

Votes pour : 14

Abstentions : /

Votes contre : /

Affiché à la porte de la Mai-
rie le : 27 juillet 2023.

L'an **deux mille vingt-trois**, le **26 juillet**, à dix-huit heures trente minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR,**
Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juillet 2023

PRESENTS : MM. André MIR - Jacques SALAT – René DARAN – Christophe
BOURREC – Marie-Françoise VIDALON – Alain DEDIEU – Jacques ROCA – Marie-Pierre
FORGUE SUPERBIE – Sophie REY – Daniel GASPA – Jean-Henri MIR.

ABSENTS (excusés) : Mr. Philippe AIZIER (**procuration** à Mr. René DARAN),
Aline NARS (**procuration** à Mr. André MIR), Mme. Hélène GUIOUNET (**procuration** à
Mr. Jacques ROCA).

ABSENT(S) : Mr. Nicolas HERQUE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont
au nombre de **onze** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article
L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après
l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme. Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE ayant obtenu au scrutin secret la majorité des
suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal **le candélabre A01.012**
endommagé, situé sur le **Parking du Téléphérique.**

Le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées **porte**
l'estimation de ces travaux à 3 000,00 € T.T.C. et précise que « **50 % du**
montant T.T.C. de la facture seront pris en charge par le S.D.E., les 50 %
restants, soit 1 500,00 € T.T.C., seront facturés à la Commune ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte la proposition**
de financement du S.D.E. et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout
document concernant cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus. Au
registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT-LARY-SOULAN, le 27 juillet 2023.



Le Maire,


André MIR